



Die deutschsprachige Version dieses Artikels wird im Heft 3 von PrimaryCare erscheinen.

INFOflash AMPP, décembre 2005

Rédaction:

Pierre Loeb et Laurent Schaller

Nouveau site web www.appm.ch

Avec beaucoup d'engagement, le site de l'AMPP a été complètement refondu. Les parties françaises et allemandes sont maintenant complètement séparées les unes des autres et chaque page contient un lien direct à la page correspondante de l'autre langue. L'intégration de la brochure de Claus Buddeberg sur les «Institutions psychosomatiques en Suisse» est une autre innovation marquante. Une revue historique ainsi qu'un catalogue des cliniques et des consultations ambulatoires y sont répertoriés sous forme de tableau mettant en évidence les profils et les liens internet de chaque institution qui a la possibilité de mettre elle-même à jour en tout temps ce qui la concerne. Ceci est également valable pour les offres de formation, dont le site web et une brève présentation ou un dépliant peuvent dès maintenant être installés et consultés.

De la première page, vous avez accès, sous «actuel», à un mode d'emploi et, sous «enquête», à un petit sondage vous permettant d'annoncer les défauts, de formuler vos désirs et vos propositions d'amélioration directement au webmaster. Certaines modifications cosmétiques et autres perfectionnements seront apportés ces prochaines semaines. Nous vous prions de vérifier l'état des données vous concernant, notamment en tant que titulaire mais aussi pour les organisations de formations, pour les règlements, etc. Il est possible par exemple que certains liens importés d'anciens documents ne soient plus fonctionnels.

Révision du programme d'attestation complémentaire AMPP

Le programme de l'attestation complémentaire AMPP a été adopté par le comité central le 15.12.2005. Vous pouvez le consulter sur le site de la FMH (en traduction – pour l'instant qu'en allemand). Le refus initial de la révision par la SSPP (Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie) était un obstacle qui a pu être passé grâce à la médiation engagée du Dr Max Giger, président de la commission de formation postgraduée et continue de la FMH. Il en résulte un raffermissement de la relation entre la SSPP et l'AMPP.

Assemblée des délégués le 23.03.2006 à Morges

Le 23 mars 2006 a lieu l'assemblée des délégués de l'AMPP à l'Hôtel La Longeraie, Route de Tolochenaz, 1110 Morges/VD. Elle est suivie dans l'après-midi, de 14 à 18 heures. Après deux brefs exposés par le professeur Jean-Noël Despland de la SSPP et la doctoresse Danielle Lefebvre de l'AMPP, un débat sur «la compétence du titulaire AMPP» sera modéré par Anne-Françoise Allaz. La position entre les médecins de premier recours et les psychiatres, l'importance pour les assureurs et les tribunaux conduit à de plus en plus d'ambiguïtés. Une invitation détaillée suivra, les inscriptions peuvent être demandées à info@appm.ch.

Elections au comité

Joëlle Charton Furer a dû se retirer du comité pour des raisons privées. Bien qu'elle reste à disposition pour assurer la liaison avec la Romandie, il serait souhaitable qu'une femme romande puisse occuper cette place vacante. En mars 2007, à l'issue de sa troisième période de réélection,

Pierre Loeb devra passer la main. Pour assurer la continuité dans le cadre de cette élection, le choix d'un-e successeur-e serait d'ores et déjà bienvenu. Les intéressés peuvent s'annoncer auprès du président.

Problèmes du Tarmed pour les titulaires de l'AMPP

En avril, une nouvelle attestation de formation complémentaire pour la psychothérapie déléguée a été approuvée par le comité central de la FMH. Cet accord de même que la facturation de la position 00.0520 par les titulaires AMPP qui ne sont pas médecins de premier recours ne sont pas encore ratifiés par la commission paritaire de tarification et donc pas encore inscrits dans la nouvelle version 2006 du Tarmed. Les caisses maladies peuvent donc encore y mettre leur veto. Une nouvelle fois, on constate que la réussite de négociations tarifaires entre les différentes sociétés de la FMH ne garantit pas sa prise en compte par la commission paritaire de tarification. Celle-ci considère que ces modifications conduisent à une extension des prestations facturées et cherche à limiter le droit de la psychothérapie déléguée aux seuls psychiatres.

En ce qui concerne l'application de la position 02.0070 pour les titulaires avec droits acquis, nous vous renvoyons à la prise de position de la SSPP, qui peut être consultée sous «actuel» de notre site internet.

Réclamation de restitutions d'honoraires par santésuisse

Des collègues ont de nouveau été confrontés à des menaces d'exigences de restitutions d'honoraires par santésuisse. Bien que jusqu'ici il ait généralement été possible d'arriver à une conciliation, de

telles intimidations constituent toujours une charge psychologique pour le médecin. Vous pouvez mieux vous protéger si vous êtes enregistrés auprès d'un Trust Center. Avec les chiffres que vous livre le miroir du cabinet ainsi que l'expérience des responsables de l'AMPP, vous êtes en quelque sorte couverts. Annoncez-vous à praesident@appp.ch. Nous espérons recueillir au cours de l'année prochaine nos propres statistiques concernant les titulaires.

Organisations de formations

L'AMPP s'efforce d'offrir des manifestations spécialisées sur les thèmes centraux qui intéressent les titulaires. Ceux-ci concernent en première ligne les compétences spécialisées par exemple dans le domaine de la prise en charge des troubles somatoformes et de l'établissement des rapports et des attestations à ce propos. Les discussions internes entre titulaires et l'élaboration d'un consensus avec les disciplines parentes doivent ici prévaloir. Nous comptons sur une participation nombreuse et active de la part des titulaires. Veuillez consulter les différentes offres sur notre site sous la rubrique «Formation» ainsi que la publication récente des directives de recertification.

Recertification

Les premières recertifications se sont faites en 2005. Grâce à une bonne organisation évitant l'excès de bureaucratie et usant d'une bonne coopération de environ 100 titulaires désignés, le processus s'est déroulé sans complication notoire. Chaque 7^{ème} demande devait être présentée et documentée en détails. Le 25 décembre 2005, on dénombrait 604 titulaires dont 45% de généralistes (179 de Suisse allemande, 60 de Romandie), 28% d'internistes, 8% psychiatres-psychothérapeutes, 8% gynécologues-obstétriciens, 11% divers.

Actions pour la défense de la médecine de premier recours

L'AMPP soutient la pétition et la manifestation de la SSMG et du CMPR du 1^{er} avril 2006. pour la défense de la médecine de premier recours. Les titulaires sont encouragés à signer la pétition, à se rendre à Berne pour la manifestation et à témoigner de leur solidarité par des dons. Nous nous indignons contre l'affaiblissement continu de la médecine de premier recours et contre le démantèlement des prestations de la médecine générale. De récentes communications de l'OFAS

pourraient avoir comme suite que les troubles psychosomatiques soient considérés comme des troubles du bien-être sans caractère de maladie (sans diagnostic CIM-10!) et, par suite, ne soient plus susceptibles d'être traités légitimement. Aujourd'hui, les médecins de premier recours sont sous pression au point d'être parfois forcés de renoncer à ce qui est le meilleur pour le patient pour appliquer ce qui coûte le moins, ne serait-ce qu'à court terme et sans tenir compte en même temps des différents débiteurs et créanciers impliqués: patients, employeurs, médecins, caisses-maladie, état. De leur côté, les patients payent des primes d'assurance-maladie toujours plus élevées pour des prestations sans cesse à la baisse. Cela ne peut plus continuer.

Dr Pierre Loeb
Winkelriedplatz 4
CH-4053 Basel
loeb@hin.ch

Dr Laurent Schaller
3, rue de l'Ecluse
CH-2740 Moutier
gellesse@bluewin.ch